

## Application „swissbilanz.ch“ de Grangeneuve pour le calcul du bilan de fumure (Suisse-Bilanz)

### Conditions générales (CG)

---

#### A) Partenaires

##### Prestataire de l'application

Grangeneuve  
Section Agriculture  
Rte de Grangeneuve 27  
1725 Posieux

##### Utilisateurs de l'application:

Client avec licence valable

#### B) Cadre général

La présente application informatique „swissbilanz.ch“ est un produit de Grangeneuve. Elle sert aux utilisateurs pour le calcul du bilan de fumure conformément aux prescriptions de l'OFAG.

A côté de cette application, il existe aussi d'autres outils qui sont offerts par des entreprises privées ou par les pouvoirs publics.

Tous les outils reconnus de l'OFAG peuvent être utilisés dans le canton de Fribourg pour le calcul du Suisse-Bilanz.

#### C) Droits et devoirs de l'Institut

Grangeneuve:

- met l'application à disposition de tous les exploitants intéressés pour le calcul du Suisse-Bilanz
- adapte l'application constamment selon les prescriptions de l'OFAG
- entretient l'application dans le sens d'une utilisation pratique optimale
- fait tester et homologuer l'application annuellement par l'OFAG
- garantit la confidentialité des données inscrites et ne les utilise que sous forme anonyme pour des évaluations statistiques
- transmet les données inscrites sur demande uniquement sous forme anonyme et seulement aux instances dignes de confiance et ce, exclusivement lorsqu'il y a un intérêt pour l'ensemble de l'agriculture
- n'assume aucune responsabilité en cas de résultats erronés à la suite de mauvaises déclarations ou de délais dépassés
- n'est pas responsable d'une perte de données
- peut retirer la licence sans remboursement à un utilisateur qui commet un abus ou qui adopte un comportement fautif.



## **D) Droits et devoirs de l'utilisateur**

L'utilisateur:

- utilise l'application conformément aux dispositions en vigueur et aux directives de Grangeneuve
- est responsable des données inscrites ainsi que de leur documentation
- met à disposition de Grangeneuve les données de son exploitation enregistrées pour une mise en valeur statistique anonyme de ces dernières
- s'engage à payer un droit de licence de Fr. 40.- valable pour une période d'une année. La période dure chaque fois jusqu'au 30 juin.

## **E) Approbation**

Version On-line ([www.swissbilanz.ch](http://www.swissbilanz.ch)):

- Avec un clic sur , vous acceptez les différents points mentionnés.

Lorsque votre adresse E-Mail précédemment indiquée correspond à celle liée à votre PID sur GELAN, alors vous allez recevoir les instructions pour l'ouverture de votre compte d'utilisateur par E-Mail.

Version papier:

- Avec la signature sur le talon réponse, vous chargez Grangeneuve:
- D'ouvrir un compte d'utilisateur en votre nom et à votre charge
  - De calculer votre Suisse-Bilanz en votre nom aux tarifs en vigueur.

*Grangeneuve, 30.06.2023*